**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 Janvier 2017 à 20H00**

Présents : Mesdames PULCINI, CHENE, DUFOUR

 Messieurs HUMBERT, L’HERBETTE, PETIT, TODESCHINI, COLL, AMBRE, CORNET

Excusées : Mesdames ANTONETTI, RIGOLLET, BEAUFORT-VELUT, PERCIOT

Absente : Madame RUSPINI

Date de la convocation : 24/01/2017

Secrétaire de séance : Philippe CORNET

PROCURATIONS : Marie-Laure PERCIOT à Christine DUFOUR

 Christine BEAUFORT-VELUT à Brigitte PULCINI

 Sandra ANTONETTI à Philippe CORNET

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 07 décembre2017 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil.

**ORDRE DU JOUR :**

* Eclairage public aux abords du foyer rural
* Devis ARTEBA pour les vasistas en haut des cloisons
* Droits de préemption
* Questions diverses

**1) Eclairage public aux abords du foyer rural**

Il a été décidé de poser des éclairages publics au niveau des deux city-Park ainsi que l’entrée principale du foyer rural.

Cout total : 7500.00€ HT / 9000.00€ TTC

Dont 2 745.00€ subventionné par le SIEA

Dont 1 476,36 € de remboursement sur le FCTVA (an +1)

Reste à la charge de la commune 4 778.00€

**A l’unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement**

**2) Devis ARTEBA pour les vasistas en haut des cloisons**

Intervention du 2°adjoint Gilbert TODESCHINI :

Dans le cadre de la rénovation des menuiseries du foyer rural, il faut changer les 12 vasistas qui se trouvent au-dessus des cloisons. La commande des ouvertures de ces vasistas peut se faire en mode manuel ou électrique avec télécommande. Le problème est la position des leviers en mode manuel qui sont gênantes et à hauteur d’homme. La commande électrique permet d’actionner chaque vasistas indépendamment mais aussi d’avoir une commande générale à l’ouverture et la fermeture.

Le devis d’ARTEBA pour les 12 interrupteurs commandant chaque vasistas est de 3 238,14 € H.T.

L’alimentation électrique sera réalisée par les employés communaux

**Le conseil municipal accepte le devis à l’unanimité.**

ARTEBA demande un acompte de 19 440 € TTC sur la commande de menuiseries voté en décembre 2016

**Le conseil municipal accepte à l’unanimité, de verser cet acompte et autorise le maire à payer avant le vote du budget primitif des dépenses d’investissement à hauteur de 25 % des dépenses d’investissement inscrites au budget 2016 soit : 98 596 €**

1/3

**3) Droits de préemption :**

- Parcelle AC 219 : 1 179 m² - propriétaire Consorts Simon – acquéreur Mr et Mme OURCIVAL FAVRE – Prix 353,70 €

Cette parcelle est en zone U du POS et du futur PLU dans lequel il est prévu de réaliser un cheminement doux. L’acquisition de cette parcelle permettrait de désenclaver des terrains constructibles pour la construction de logements sociaux et étoffer le cœur du village.

**Le conseil municipal à l’unanimité fait valoir son droit de préemption sur cette parcelle AC 219.**

- Parcelle AC 82 : 4 702 m² - propriétaire Consorts Simon – acquéreur Mickaël Laval – prix 1 410,60 €

Cette parcelle est concernée dans sa partie basse par l’emplacement réservé n° 3 au POS actuel, pour la création d’une voie nouvelle. La commune a déjà fait l’acquisition de parties de parcelles contigües. L’acquisition de cette parcelle permettrait de continuer dans la voie de projet de voie nouvelle. Monsieur le Maire indique que la partie supérieure située en zone NDb du POS (zone boisée à conserver) et au PLU en espaces boisés classés.

 **Le conseil municipal à l’unanimité fait valoir son droit de préemption sur cette parcelle AC 82.**

**4) Questions diverses**

 - **Commissions de la nouvelle COMMUNAUTE DE COMMUNES de la DOMBES**

Il y a 14 commissions auxquelles les élus de chaque commune peuvent prétendre se présenter :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, propose les candidats suivants aux commissions intercommunautaires :

1) Finances, RH, Administration Générale

- HUMBERT Jean-Pierre

2) Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel

- PULCINI Brigitte

4) Tourisme

- BEAUFORT-VELUT Christine

8) Environnement

- Déchetterie : HUMBERT Jean-Pierre

- Déchets : PULCINI Brigitte

10) SPANC et assainissement collectif

- L’HERBETTE Alain

12) Gemapi, Natura 2000, eau potable

- AMBRE Jacques

**- Election d’un conseiller pour siéger dans la commission intercommunale pour l’accessibilité**

Est élu par le conseil municipal : - TODESCHINI Gilbert (12 voix)

2/3

**- Candidature pour être délégués au Syndicat mixte de la Veyle Vivante**

A l’unanimité, le conseil municipal, approuve les candidatures suivantes :

Délégué titulaire : - TODESCHINI Gilbert

Délégué suppléant : AMBRE Jacques

**- Candidature pour être délégués au Syndicat mixte de la Basse Vallée de l’Ain**

A l’unanimité, le conseil municipal approuve les candidatures suivantes :

Délégués titulaires : HUMBERT Jean-Pierre et AMBRE Jacques

Délégués suppléants : COLL Daniel et CHENE Edith

* **Pétition « demande de mesures de régulation de la circulation sur la route des Dombes »**

Monsieur le Maire a lu la pétition signée par un certain nombre d’habitants de la Route des Dombes. Il a fait la demande à la gendarmerie de Meximieux la pose d’un radar de 7h30 à 9h00 pour contrôler les automobilistes dépassant les 50km/h, principalement dans le sens de la descente.

Monsieur le maire rappelle l’enquête publique toujours en cours pour le PLU jusqu’au 11 février 2017 inclus.

Affaire Coulmeau : les conclusions de l’avocat reçues hier ont été validées par Mrs Humbert et Ambre.

La séance du conseil municipal est levée à 21h00.

 Le Maire,

 Jean-Pierre Humbert

3/3